



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle académique de la prospective et
de la performance**

**Rectorat de l'académie de Créteil
PAPP**

Affaire suivie par :
Frédéric FRETTE
Tél : 01 57 02 66 56
Mél : frederic.frette@ac-creteil.fr
ce.papp@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Annexe 01

Circulaire n° 2021-064 du 20 août 2021

Titre : Description du module d'intégration de fichier de l'application SCOLEGE

▶ **Type du fichier :**

SCOLEGE est capable de lire un fichier « texte » dont les données sont séparées par un point-virgule.

Ce fichier peut être construit à partir d'un logiciel comme Excel ou Access ou autre, qui permet d'exporter ou d'enregistrer vos données dans un fichier texte de type CSV (le type CSV attribue le point-virgule comme séparateur).

▶ **Contenu du fichier :**

Le premier enregistrement du fichier doit contenir les intitulés des champs de données. Les formats et nomenclatures sont libres : ils seront convertis par l'application.

La liste des champs de données du fichier n'est pas limitative : l'établissement peut s'il le souhaite extraire la totalité des champs présents dans le fichier des élèves de l'établissement.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le fichier qui sera transféré dans SCOLEGE doit contenir au minimum les informations suivantes :

Champs de données	Commentaires
NOM	
Prénom 1	La saisie du prénom 1 est obligatoire .
Prénom 2	La saisie d'autres prénoms est facultative.
Prénom 3	La saisie d'autres prénoms est facultative.
INE-RNIE	Pour les élèves originaires d'un établissement public, ce n° figure sur l'exeat fourni par ce dernier. Pour les élèves en formation Post-bac, il est fortement demandé de renseigner l'INE-RNIE, seule information permettant les études longitudinales (parcours d'étudiants avant/après le baccalauréat).
Sexe	Saisie obligatoire. Format Masculin/Féminin
Date de naissance	Saisie obligatoire. Format JJ/MM/AAA L'âge des élèves au 31/12 de l'année doit être compris entre 8 à 55 ans
Nationalité	Code pays
Lieu de naissance	Code commune ou code pays pour les élèves nés à l'étranger
Commune de résidence	Code commune



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Par ailleurs, dans la mesure où les informations suivantes figurent dans le fichier des élèves gérés par l'établissement, celles-ci peuvent être insérées dans le fichier à transférer.

Champs de données	Commentaires
Nom de la classe	Saisie obligatoire. Ex : 6 ^{ème} A, TS1 8 caractères maximum
Formation suivie	Saisie obligatoire. La formation suivie est définie au niveau le plus fin et comprend la spécialité pour les formations professionnelles Ex : Terminale Générale ; Terminale Pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Option 1 = LV1	Les options sont considérées comme facultatives car pour certaines formations les élèves peuvent ne pas avoir d'options. Pour les formations du premier cycle et du second cycle général et technologique, il est FORTEMENT RECOMMANDÉ de renseigner ces champs avec les matières aux choix suivies par l'élève. De préférence, la saisie des matières se fera selon l'ordre suivant : - 1 ^{ère} option = LV1 ;
Option 2	- 2 ^{ème} option = LV2 (y compris pour les 6 ^{ème} bilangues), sinon toute autre matière (LV3, arts plastiques...) - 3 ^{ème} à 8 ^{ème} options : l'enseignement de spécialité pour les premières et terminales générales et toutes autres matières en options obligatoires et options facultatives. <u>Précisions sur la seconde générale :</u> - La LV1 est à inscrire en 1 ^{ère} option ; - La LV2 est à inscrire en 2 ^{ème} option ; - Les enseignements optionnels facultatifs (5 au maximum) sont à inscrire en options 3 à 7.
Option 3	<u>Précisions sur la première générale :</u> il est désormais OBLIGATOIRE dans Scolege de renseigner la LV1 ainsi que les 3 enseignements de spécialité suivis par les élèves de première générale. Il faudra donc, qu'au minimum, les établissements renseignent pour ces élèves : - La LV1, à inscrire en 1 ^{ère} option ; - Les 3 enseignements de spécialité, à inscrire en options 2, 3 et 4 dans le cas où la LV2 n'est pas renseignée, sinon elles devront être renseignées en options 3, 4 et 5 car la LV2 est à inscrire en option 2.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Option 4	<p>S'ils le souhaitent, les enseignements optionnels facultatifs seront à inscrire en options 5, 6 (ou en option 6 ou 7, si la LV2 est renseignée en option 2).</p> <p>Les élèves de première générale ne seront pas validés dans Scolege si les 4 premières options au minimum ne sont pas renseignées. Dès lors, l'établissement ne pourra pas valider sa saisie et les services statistiques académiques ne pourront pas non plus valider leur base académique.</p> <p><u>Précisions sur la terminale générale :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La LV1 est à inscrire en 1ere option ;- La LV2 est à inscrire en 2ème option ;
Option 5	<p>Règle générale : les enseignements de spécialité à inscrire en options 3 et 4 et les enseignements optionnels facultatifs en options 5 et suivants.</p> <p>Précisions sur la terminale générale : il est désormais OBLIGATOIRE dans Scolege de renseigner la LV1 ainsi que les 2 enseignements de spécialité suivis par les élèves de terminale générale. Il faudra donc, qu'au minimum, les établissements renseignent pour ces élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- La LV1, à inscrire en 1^{ère} option ;- Les 2 enseignements de spécialité, à inscrire en options 2 et 3 dans le cas où la LV2 n'est pas renseignée, sinon elles devront être renseignées en options 3 et 4 car la LV2 est à inscrire en option 2.
Option 6	<p>S'ils le souhaitent, les enseignements optionnels facultatifs seront à inscrire en options 4 et suivants (ou en option 5 et suivants si la LV2 est renseignée en option 2).</p> <p>Les élèves de terminale générale ne seront pas validés dans Scolege si les 3 premières options au minimum ne sont pas renseignées. Dès lors, l'établissement ne pourra pas valider sa saisie et les services statistiques académiques ne pourront pas non plus valider leur base académique.</p>
Option 7	
Option 8	



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Statut de l'élève	Scolaire, apprenti, élève en contrat de professionnalisation, en reprise d'études ou en formation continue
Régime scolaire	Demi-pensionnaire, externe, interne
Formation lors de l'année précédente	Saisie obligatoire. Lorsque l'information fait défaut, elle peut être remplacée par un champ indiquant si l'élève est redoublant ou, pour les élèves de BTS ou de CPGE, par un champ indiquant la série du bac obtenu. Si besoin, il peut aussi être sélectionné l'item « non renseigné ».
Numéro établissement année précédente	Numéro Uai
Secteur établissement année précédente	Saisie obligatoire. Public/Privé Si besoin, il peut aussi être sélectionné l'item « non renseigné ».
Département établissement année précédente	Saisie obligatoire. Si besoin, il peut aussi être sélectionné l'item « non renseigné ».
Baccalauréat obtenu	Nouvelle variable depuis 2016. Cette variable sert au calcul du taux de poursuite des bacheliers en STS